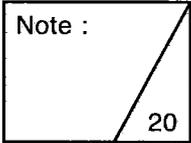


Concours/ examen professionnel : _____
 Type (externe, interne, 3ème) : _____
 Epreuve/ sous-épreuve : _____ Option : _____
 (Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)

Note : 

Nombre
d'intercalaires : 2

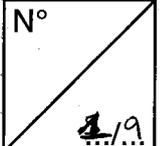
Chef de bureau
Coordination interministérielle

A l'initiative de M. le Préfet
le 11 X, date X

Objet : Note sur le Plan Pauvreté, en avant de la réunion
de lancement dans la région.

Pour faire face à la grande pauvreté en France, le gouvernement a élaboré une stratégie de lutte et de prévention, appelé "Plan Pauvreté". Il a été annoncé par M. le Président de la République, Emmanuel Macron, le 13 septembre 2018. Composée de cinq engagements et vingt et une mesures, cette stratégie fait suite à une grande phase de consultation : tournée en région, consultation en ligne, travail préalable avec les collectivités territoriales, les associations, ... Le budget de cette stratégie est de 8,5 milliards d'euros sur cinq ans.

Le Plan Pauvreté a pour ambition de renforcer l'équité des chances républicaine et de garantir l'universalité des droits. En effet, la prévention

N° 

et la lutte contre la pauvreté ont mis en place de manière inégalitaire selon les territoires. La volonté du gouvernement est donc de mettre en place des actions similaires sur tout le territoire. Pour cela, l'Etat souhaite mettre à contribution les collectivités territoriales régions, départements, métropoles, communes, ... en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Le Plan Pauvreté a deux objectifs : lutter contre la pauvreté (I) et la Prévenir (I). La prévention demande des mesures spécifiques selon le public de la petite enfance (I.A.) et le public des jeunes (I.B.). La lutte s'exerce dans une politique de retour à l'emploi, assurée par le service public d'insertion (II.A.) mais aussi par des droits sociaux (II.B.).

I. Prévenir la pauvreté

Afin de garantir l'égalité des chances républicaine, des mesures spécifiques ont été prises pour réduire les inégalités sociales. La petite enfance est un public cible pour éviter le déterminisme social (A). Les jeunes sont également au cœur du Plan stratégique pour permettre une réelle insertion professionnelle et sociale (B).

A. La petite enfance

Pour lutter contre le déterminisme social,

rien
rire
ns

a
rtie
rée

qui fait qu'un enfant pauvre sera un adulte pauvre
d'aujourd'hui, l'état souhaite réduire les inégalités d'acqui-
sition de langage. Pour cela, il souhaite favoriser
l'accueil collectif des enfants. Ainsi, un bonus "mixte
social" garantira 90 000 places dans l'accueil collectif,
tandis que les communes les plus fragiles pourront
bénéficier du "bonus territoire" leur permettant d'acquies-
cir un nouvel équipement, à hauteur de 10% du coût
de la construction. D'ici 2020, 300 crèches à vocation
d'insertion professionnelle seront créées. Le gouvernement
souhaite améliorer la qualité éducative des crèches
en crèche et par les assistantes maternelles. C'est pourquoi
un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la
petite enfance sera établi, grâce à la formation et
l'accompagnement de ces derniers.

De plus, le gouvernement veut garantir les droits
fondamentaux de l'enfant, en réduisant leur
privation matérielle. Il est ainsi prévu que des petits
déjeuners soient distribués dans les écoles du réseau pri-
taire. Les communes fragiles de moins de 10 000 habitants
pourront bénéficier d'une aide pour qu'elles mettent
en place un tarif en fonction de la situation
sociale, avec un plafond du barème le plus bas à 1 € le
repas. Pour lutter contre la présence des enfants dans
le rue, de nombreux moyens ont pu être mis en œuvre
la mise en place de mandats mixtes Etat / aide sociale
à l'enfance, l'adaptation de l'offre d'hébergement
et de logement aux besoins de la famille, ...

N°
3/19

B. Les Jeunes

Alors que chaque année 2000 décrocheurs ne sont pas accompagnés, le gouvernement souhaite garantir la formation de tous les jeunes. En effet, il est établi que chaque jeune doit à former jusqu'à 18 ans. Le but est de pouvoir repérer rapidement et continuellement, les jeunes en décrochage scolaire ou invisibles pour leur proposer des solutions. Les Missions locales sont au cœur de ce travail et bénéficiaires de ressources financières multiples. D'ici 2022, 500 000 jeunes auront bénéficié de la garantie jeunes, dispositif d'accompagnement renforcé. Cette généralisation de la garantie jeunes sera accompagnée par le développement d'autres dispositifs d'insertion, comme l'Aide de la Dernière Chance, le Plan investissement Compétences ou encore l'apprentissage.

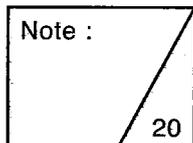
Au-delà du seul problème de la formation, les jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance sont l'objet de mesures spécifiques. En effet, l'état souhaite qu'il n'y ait plus de "sortie sèche". Les départements seront amenés à contractualiser avec l'état pour empêcher que les 18-24 ans ne se retrouvent sans soutien d'accompagnement à la sortie de l'aide sociale à l'enfance. Le but est de les soutenir dans leur insertion professionnelle et leur prise d'autonomie, notamment l'accès au logement.

ne rien
écrire
dans :

la
partie
barrée

N°

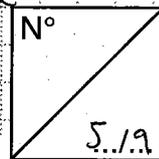
2/19

Concours/ examen professionnel : I. R. A.Type (externe, interne, 3ème) : 3ème concoursEpreuve/ sous-épreuve : Note de synthèse Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.Note :  20Nombre 2
d'intercalaires :II. Lutter contre la pauvreté.

Le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait que le Plan Pauvreté permette d'en sortir et non pas de mieux vivre dans la pauvreté. Par ailleurs, le gouvernement garantit la mise en place d'un service public d'insertion (II A), afin de favoriser le retour à l'emploi grâce à un droit à l'accompagnement respecté. De plus, l'Etat souhaite rendre plus accessibles les droits sociaux (II B) et les rendre plus attractifs à la reprise d'activité.

A. Le service public d'insertion.

Le gouvernement veut créer un service public de l'insertion, guichet unique, déployé sur tout le territoire, pour garantir un égal accès à une orientation rapide et un accompagnement vers l'emploi personnalisé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. L'objectif est de permettre à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement global traitant de manière simultanée insertion professionnelle et professionnelle.

N°  5.19

du quotidien. 300.000 allocataires par an pourront bénéficier de cet accompagnement renforcé grâce à la "garantie Activité", dans tous les départements d'ici 2019. L'Etat sera garant de ce service public, bien qu'il contractualisera avec les départements et les métropoles, qui disposeront d'une marge de manœuvre en fonction de l'existant. Ainsi, dès 2019, chaque nouveau allocataire devra être reçu en rendez-vous et être orienté dans le mois suivant sa inscription. Par ailleurs, le retour à l'emploi, l'Etat souhaite augmenter les aides aux postes des structures d'insertion par l'activité économique qui leur permettent d'accueillir 100 000 salariés supplémentaires.

B. L'accessibilité des droits sociaux.

Pour lutter contre le non-recours, le gouvernement souhaite mettre en place le revenu universel d'activité, par une loi en 2020. Ce revenu universel d'activité (RUA) sera la fusion de plus grand nombre de prestations sociales, telles que le revenu de solidarité active, l'aide pour le logement, la prime d'activité, ... Le R.U.A. sera soumis à un devoir d'agir pour retrouver un emploi et accompagné d'un droit à l'accompagnement. Il sera garanti par l'Etat, et non plus le département, tout en associant les parties prenantes. Chaque euro gagné par le travail

rien
rire
ns

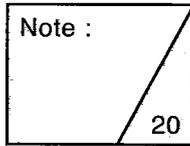
a
rtie
rée

se traduire par une augmentation du revenu disponible, permettant ainsi d'avoir une aide sociale plus substantielle en retour à l'emploi, selon le gouvernement.

Pour garantir à tous un accès à la santé, l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sera intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), avec une participation financière inférieure à 1€ par jour. En effet, l'ACS a un taux de non recours de plus de 50%. Son intégration bénéficiera aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. D'autres mesures, comme la création de 100 centres et maisons de santé dans les territoires prioritaires, sont prévues. De plus, la revalorisation de la prime d'activité, débutée en 2017 sera poursuivie jusqu'à 2022. 3,2 millions de ménages pourront alors bénéficier d'un gain allant jusqu'à 80€ par mois au niveau du SMIC. Pour rendre les droits sociaux accessibles, l'état compte sur une simplification des démarches, notamment numérique, en lien avec la stratégie nationale pour un numérique inclusif, mais aussi sur le développement d'occults sociaux uniques sur les territoires.

Afin de mettre en œuvre ces différentes mesures de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, l'état définit un cadre de contractation.

N°
7.19

Concours/ examen professionnel : I. R. A.Type (externe, interne, 3ème) : 3ème concoursEpreuve/ sous-épreuve : Note de synthèse Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.Note :  20Nombre
d'intercalaires : 2II. Lutter contre la pauvreté.

Le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait que le Plan Pauvreté permette d'en sortir et un pas de mieux vivre dans la pauvreté. Par ailleurs, le gouvernement garantit la mise en place d'un service public d'insertion (II A), afin de favoriser le retour à l'emploi grâce à un droit à l'accompagnement respecté. De plus, l'Etat souhaite rendre plus accessibles les droits sociaux (II B) et les rendre plus attractifs à la reprise d'activité.

A. Le service public d'insertion.

Le gouvernement veut créer un service public de l'insertion, guichet unique, déployé sur tout le territoire, pour garantir un égal accès à une orientation rapide et un accompagnement vers l'emploi personnalisé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. L'objectif est de permettre à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement global et traité de manière simultanée insertion professionnelle et professionnelle.

N°
5.1.9